

## **MODALITÉS DE RETRAIT DES DIPLOMES IEP ET MASTERS**

Pour les **diplômés IEP** de la dernière année universitaire, la délivrance des diplômes intervient lors de la cérémonie de remise des diplômes qui se tient généralement à la mi-novembre. Les diplômés sont chaudement invités à y participer et à retirer leur diplôme à cette occasion, mais en cas d'empêchement, ils peuvent faire une demande de retrait par courrier, postérieurement à la cérémonie (prévue le samedi 19 novembre 2011).

Pour les **diplômes de masters**, les promotions 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 sont disponibles à ce jour. Le retrait s'effectuera selon les modalités détaillées ci-dessous. Les promotions suivantes seront averties dès que leurs diplômes seront prêts à être retirés.

### **Retrait auprès de la scolarité**

Le diplôme peut être retiré directement au bureau de la scolarité 5<sup>ème</sup> année/masters 2 (B013) sur présentation de votre **pièce d'identité officielle en cours de validité**.

Le retrait de diplôme **par procuration** est possible sur présentation des pièces suivantes :

- Courrier manuscrit du diplômé donnant procuration à une tierce personne pour le retrait ;
- Pièce d'identité de la tierce personne et copie de la pièce d'identité du diplômé.

### **Retrait par correspondance**

Par correspondance, en retournant l'imprimé de demande de retrait du diplôme définitif, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- 1 enveloppe cartonnée A4 libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (France et Union Européenne)

L'imprimé et les pièces doivent être retournés à l'attention de la scolarité de la 5<sup>ème</sup> année – 11 allée Ausone – Domaine universitaire - 33607 Pessac Cedex.

[Télécharger l'imprimé de demande de retrait](#)